



L'association AMISEP est née en 1998 de la fusion de trois associations Morbihannaises. Elle s'est peu à peu développée, aujourd'hui elle est organisée en deux pôles :

Pôle Médico-social se composant de différents établissements : Foyers d'hébergement, ESATS, SAVS, IME .....

Pôle Logement—Insertion – Formation qui regroupe des dispositifs d'accompagnement liés au logement (ASLL, AVDL) et à l'insertion (plateforme d'employabilité), des structures d'hébergement (CHRS, ALT), de logement accompagné (pension de famille, résidence sociale), de chantiers d'insertion, les LHSS et une Agence Immobilière à Vocation Sociale. Ces services s'adressent à des personnes en situation de précarité. AMISEP répond également à l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile et Réfugiés (CAO, CADA, CPH), et dispose d'un service de formation professionnelle.

AMISEP est implantée sur le Morbihan, les Côtes d'Armor et l'Île et Vilaine. Dans le cadre d'un projet de l'ARS Bretagne et forte de son expérience des Appartements de Coordination Thérapeutique de Pontivy-Loudéac, l'AMISEP a souhaité porter cette nouvelle réponse sur des territoires connus de l'association.

## Fonctionnement

- Structure d'accueil, d'hébergement et de coordination médico-sociale
- Hébergement individuel, à titre temporaire
- Accompagnement global de la personne par une équipe pluridisciplinaire

## Public accueilli

- ◆ Adulte isolé, ou en couple, avec ou sans enfant
- ◆ Enfants malades accompagnés de leur parent
- ◆ En situation de fragilité psychologique, sociale et/ou financière, et nécessitant des soins et un suivi médical
- ◆ Atteint de pathologie chronique lourde et ne présentant pas de trouble du comportement
- ◆ Dont le niveau d'autonomie est compatible avec le mode de vie en hébergement individuel
- ◆ Souhaitant travailler un projet d'insertion

## Modalités d'admission

(dossier téléchargeable sur le site [www.amisep.fr](http://www.amisep.fr))

**Adresser :**

⇒ Le volet social à: AMISEP—Ti-Liamm—ACT  
21 Place de La Libération BP 378  
56000 VANNES Cedex

⇒ Le volet médical (sous pli confidentiel à l'attention du service médical des ACT) à cette même adresse.

Etude par le médecin et l'infirmière pour l'éligibilité médicale

Etude par le travailleur social pour le volet social

Une commission d'admission 1 fois/mois et réponse par courrier à la personne - Inscription sur une liste d'attente

L'admission est prononcée par le responsable des ACT

## Conditions d'accueil

- 10 appartements individuels: du studio au T4, (2 logements à Auray/Brech, 4 logements à Vannes dont 1 en cohabitation, 4 à Ploërmel)
- Meublés et équipés
- Accessibilité (PMR ou RDC)
- Proximité des lieux de soins, commerces, transports en commun

## Modalités d'intervention

- Visites à domicile ou aux bureaux des ACT, appels téléphoniques, possibilité d'accompagnement de la personne lors de déplacements
- Prise en charge contractualisée